



CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 Mars 2019 – 18h30
N°2019 - 003

COMPTE RENDU

Le mardi vingt six mars deux mille dix neuf, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 18 mars précédent, s'est réuni à la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD, Maire.

Présents :

Maire : F. RICHARD

Adjoints : B. BAILLET, B. BEDOS, M. BOMPARD, S. BONNET, A. COLSON, C. GLEIZES, V. MICHEL

Conseillers municipaux : V. BOCCASSINO, J. DE ALMEIDA, M. T. de GOULET, S. GRELOT, G. HANOUILLE, M. PEREDES, C. RICARTE, O. ROMAN, L. SAUD, R. TAULAN, R. SAINTOT

Ont donné procuration :

E. CREMONA donne pouvoir à F. RICHARD

Absents excusés : H. GIELY, C. VIGO, M. DUFOUR, E. FORESTIER, V. FOURNIER, C. LAHONDES, N. LEGRAND RIBAUT

Conseillers municipaux :

Conseillers présents = 19

Procurations = 1

Conseillers absents = 7

Suffrages exprimés = 20

Préambule :

Madame Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance.

Madame Valérie BOCCASSINO est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 21 février 2019

Le procès verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

Rapporteur : F. RICHARD, Maire

Madame Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du 21 février 2019.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – Compte de Gestion 2018 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2018 comme suit (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*):

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 132 981.66	3 247 084.63
Investissement	1 565 968.48	1 915 506.61
Restes à Réaliser	601 615.54	684 905.85

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération.

2 – Compte Administratif 2018 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

La présidence de la séance est cédée à Mr BONNET. Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Madame Le Maire a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2018 comme suit : (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*):

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 132 981.66	3 247 084.63
Investissement	1 565 968.48	1 915 506.61
Restes à Réaliser	601 615.54	684 905.85

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par la commune.

3 – Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2018

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Madame Le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Lorsque celui-ci est excédentaire, il doit prioritairement couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Le reliquat pourra être librement affecté par l'organe délibérant soit en section d'investissement, soit en résultat reporté de la section de fonctionnement.

Il ressort de la clôture des comptes de l'exercice 2018 les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	3 247 084.63	1 915 506.61
Total des dépenses	3 132 981.66	1 565 968.48
Résultat reporté N-1	111 256.38	249 202.22
Résultat	+ 225 359.35	+ 100 335.91

La commission des finances propose d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement : c/1068 (excédents capitalisés) : 190 548.78 €

Section de fonctionnement : c/ R002 (résultat reporté) : 34 810.57 €

Section d'investissement : c/ R001 (résultat reporté) : 100 335.91 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2018 comme proposé ci-dessus.

4 – Budget Primitif 2018 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Arrivée de Madame Valérie MICHEL

Le détail du Budget Primitif 2018 est présenté en annexe 1.

Section de fonctionnement :

Dépenses: 3 212 746.69 €

Recettes: 3 212 746.69 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 052 600.23 €

Ce montant inclut 601 615.54 € de dépenses engagés en 2018 et qui seront exécutés en 2019.

Par ailleurs, la commission des finances propose le Programme de Travaux et d'Investissement pour l'exercice 2019 suivant :

IMPUTATIO N	DESIGNATION	Montant
2152	Réhabilitation chemins ruraux	12000.00
2152	Entretien fossés	5000.00
2152	Marché à bons de commande voirie	5000.00
2183	Matériel informatique mairie	2257.00
6745	Aides aux façades	1000.00
21311	Réfection entrée de la mairie	8605.00
21312	Mise aux normes BAES écoles	1567.50
2135	Mise conformité électricité bâtiments communaux	6000.00
2135	Remplacement coffret électrique salle fontaine	1500.00
21312	installation Films solaires école maternelle (1 classe)	465.00
21318	Aménagements Complexe sportif	686975.98
2152	Déplacement panneau information	1500.00
21312	remplacement alarme anti intrusion écoles	4922.21

21312	remplacement éclairage école élémentaire	3132.00
2111	relevés topographiques & bornage parcelle ZE 16	1320.00
2113	forage bosquet des lutins	1740.00
2184	meublier salle archives	3000.00
TOTAL		745984.69

Recettes : 2 052 600.23 €

Ce montant inclut 684 905.85 € de subventions allouées en 2018, et qui seront versées à la commune en 2019.

La section recettes prévoit un remboursement au titre du Fonds de Compensation de la TVA pour un montant de 180 000 €.

La section recettes ne prévoit aucun emprunt pour l'exercice 2019.

Madame Le Maire précisé que la décision de ne pas emprunter pour l'exercice 2019 permet le désendettement de la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2019.

5 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

La commission des finances propose de reconduire les taux appliqués en 2018, comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Recettes prévisionnelles
Taxe d'habitation	4 947 000	15.08 %	746 008 €
Taxe foncière bâti	3 273 000	20.42 %	668 347 €
Taxe foncière non bâti	121 800	61.00 %	74 298 €
TOTAL			1 488 653 €

Le montant des recettes issues des taxes directes locales, pour l'exercice 2018, s'est élevé à 1 451 846 €.

Monsieur BAILLET demande comment va se traduire la suppression de la Taxe d'Habitation.

Madame Le Maire explique que jusqu'en 2021 l'Etat compensera à l'euro près les collectivités par le biais du dispositif de dégrèvement. Au-delà de cette échéance, le législateur n'a encore rien décidé.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition proposés par la Commission des Finances.

6 – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social – attribution

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

La Commission des Finances propose de reconduire, au même montant qu'en 2018, la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant de 12 000 €.

Les actions financées par cette subvention ont un réel rôle social sur la commune : repas des aînés, bourse au permis de conduire, passeports été, aides alimentaires etc.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 12000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

7 – Subvention de fonctionnement aux associations - attribution

Rapporteur : Valérie MICHEL, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative

Les commissions « Vie Associative », « Enfance et Jeunesse », « Culture et Traditions » et « Finances » proposent de reconduire les subventions de fonctionnement aux associations de la commune comme suit :

Associations	2019
AGSL (gymnastique)	300.00
Amis réunis	200.00
Anciens combattants FNACA	300.00
ARMI (informatique)	150.00
Association Jean Paul BOYER	450.00
Bibliothèque	800.00
Chorale Rap's Ody Swing	300.00
CLOR – Handball Intercommunal	500.00
Club taurin Le Toril	800.00
Comité des fêtes	28 000.00
Conciliateurs de Justice du Gard	100.00
Echiquier Club Redessanais	200.00
E.C.L.A.I.R.	300.00
Géralda	100.00
Jeunesse Jouinesso Redessaniero	800.00
Judo 2R	600.00
Comité de Jumelage	200.00
Karaté SFC	300.00
New Dance	500.00
OCCE Maternelle	383.00
OCCE Primaire	887.00
Olympic Club Redessanais	8 000.00
Prévention routière	175.00
Tai Ji Tsu	300.00
Tennis	1 000.00
Vétérans Foot	150.00
Vélo Fou Redessanais	150.00
Volley ball RVB	150.00
Ballon Rouge	78 000.00
Centre Social et Culturel Odyssée	95 657.00
TOTAL	219 752.00

Madame le Maire précise que si l'on exclut les associations Ballon Rouge et le CSC Odyssée, la somme allouée aux subventions représente 1.5% du budget de fonctionnement.

Madame MICHEL précise que l'augmentation de la subvention au club de foot OCR, doit leur permettre de répondre à leurs nouvelles obligations, dues à la montée de 2 équipes en division supérieure.

Monsieur SAINTOT souligne les nombreuses actions réalisés par le club de foot OCR pour faire entrer de l'argent dans les caisses de l'association.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de ces subventions.

8 – Convention de mise à disposition partielle du service Application du Droit des Sols (ADS) de Nîmes Métropole auprès de la commune – approbation de l'avenant n°1

Rapporteur : Aurélien COLSON, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme

Par délibération en date du 23 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion au service ADS de Nîmes Métropole, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, suite à la fin de la mise à disposition gratuite des agents de l'Etat.

Depuis, le service a évolué, et la Communauté d'Agglomération soumet à l'approbation de l'Assemblée l'avenant n°1 à la convention initiale.

Cet avenant vise à apporter des précisions sur les missions réalisées par chacune des parties, n'ayant pas d'impact sur le fonctionnement actuel.

La principale modification apportée à la convention porte sur la composition du service initial :

Composition initiale du service	Composition actuelle du service
3 instructeurs à temps complet	4 instructeurs
1 chef de service (catégorie A) à hauteur de 25%	1 chef de service à temps complet
	1 assistante administrative
3.25 Equivalent Temps Plein	6 Equivalent Temps Plein

Cette évolution a un coût pour la commune, puisque la masse salariale du service est une composante du coût des charges imputées à la commune.

Cette nouvelle composante porte à 306 € le coût de l'instruction d'un permis de construire, ce qui représentera une hausse d'environ 2 282 € pour la commune en 2019.

Les autres modifications n'ont pas d'impact financier pour la commune.

Monsieur COLSON souligne que des problèmes sont régulièrement rencontrés, concernant le délai de traitement des dossiers soumis à autorisation.

Madame Le Maire reconnaît un mécontentement général des communes vis-à-vis de ce service.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (*1 abstention : C. RICHARTE*), l'avenant n°1 à la Convention de mise à disposition partielle du service Application du Droit des Sols (ADS) de Nîmes Métropole auprès de la commune, et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

9 – Fonds de Concours alloués par la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

Le projet d'aménagements sportifs au Complexe Gérard MONI est éligible à un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il est donc proposé de déposer une demande de financement pour ce projet dont l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 700 728.61 € HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de financement auprès de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

10 – Licence de débits de boissons de type IV

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

Par délibération en date du 10 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une licence de débits de boissons de type IV.

Cette licence ne pouvant être utilisée, il est proposé de la céder.

La commune de Jonquières Saint Vincent s'est portée acquéreuse, pour un prix de 15 000 €, et a d'ores et déjà reçu l'avis favorable de Monsieur Le Préfet du Département.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (*1 abstention : J. DE ALMEIDA*), la cession de la licence de débits de boissons de type IV au prix de 15 000 € à la Commune de Jonquières Saint Vincent, et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

11 – Questions diverses

- Convention à intervenir avec Un Toit Pour Tous pour la résidence rue du Valatet

Rapporteur : Madame Fabienne RICHARD, Maire

Le bailleur propose une convention de partenariat avec la commune pour l'attribution des logements relevant de son contingent, soit 11 logements.

Les logements seront livrés à la fin de l'année 2019.

Toutefois, Madame Le Maire rappelle que la commune n'a qu'un pouvoir de proposition de candidats, l'attribution relevant du pouvoir de la Commission d'Attribution.

Monsieur COLSON précise que le Préfet a décidé d'annuler la majoration des pénalités dues au titre de la Loi SRU, compte tenu des réalisations sur la commune. Cette décision représente une baisse d'environ 30 000 € des pénalités dues par la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat à intervenir avec Un Toit Pour Tous et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

- Contrat d'Assurances des Risques Statutaires

Rapporteur : Madame Fabienne RICHARD, Maire

Actuellement la commune adhère au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Gard (CDG30). Ce contrat arrive à terme le 31/12/2019.

Il convient donc d'autoriser le CDG30 à relancer une nouvelle consultation pour le compte de la commune.

En parallèle, la commune lancera sa propre consultation.

L'offre la plus avantageuse de ces deux consultations sera retenue.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le CDG30 à lancer un marché pour l'assurance des risques statutaires du personnel pour le compte de la commune et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

- Chantier d'aménagement de la Rue de la République

Monsieur SAINTOT tient à signaler la dangerosité des piquets mis en place sur les emplacements en lieu et place du carottage.

Ce point a été signalé au référent « Travaux » pour solliciter l'intervention de l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.